



**Conseil Economique
et Social**

Distr.
GENERALE

E/CN.4/1994/WG.14/2/Add.2
11 novembre 1994

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME

Groupe de travail intersessions à composition non limitée, chargé d'élaborer un projet de protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie impliquant des enfants, ainsi que les mesures de base à prendre pour prévenir et éliminer ces pratiques
Première session
14-25 novembre 1994

OBSERVATIONS SUR LES GRANDES LIGNES D'UN EVENTUEL PROJET
DE PROTOCOLE FACULTATIF

Rapport du Secrétaire général

Additif

Le présent document contient les observations communiquées par le Gouvernement du Brunéi Darussalam.

GE.94-14678 (F)

Brunéi Darussalam

[Original : anglais]
[19 octobre 1994]

Les incidents liés à la pratique de la vente d'enfants, de la prostitution des enfants et de la pornographie impliquant des enfants sont heureusement peu fréquents au Brunéi Darussalam. Toutefois, le Gouvernement du Brunéi Darussalam est pleinement disposé à employer tous les moyens existants pour lutter plus efficacement contre ces pratiques et assurer ainsi la protection des droits des enfants.
